

Décembre 2005

Églises abandonnées : conserver, recycler... ou démolir?

par Geneviève L. Picard

Luc Noppen documente ce qu'il advient des lieux de culte abandonnés au Québec – dont plusieurs font partie de l'héritage historique et architectural de la province

En décembre 1881, lors d'une visite à Montréal, Mark Twain déclarait : « C'est la première fois que je suis dans une ville où il serait impossible de lancer une brique sans briser la fenêtre d'une église. » Le célèbre auteur américain n'avait pas tort; on compte aujourd'hui plus de 700 clochers sur l'île de Montréal, et 2 000 églises et chapelles ailleurs au Québec.

Ces églises, ces chapelles, Luc Noppen, professeur au Département d'études urbaines et touristiques de l'Université du Québec à Montréal (UQAM), semble les connaître toutes. D'origine belge, M. Noppen a grandi au Congo. Après les « grands trucs gothiques en pierre » de sa terre natale et les modestes chapelles africaines, il est tombé amoureux des petites églises en bois, aux planchers qui craquent, qui parsèment le Québec rural. Pendant 29 ans, il a partagé sa passion pour l'histoire architecturale avec les étudiants de l'École d'architecture de l'Université Laval et, l'an dernier, il est devenu titulaire de la Chaire de recherche du Canada en patrimoine urbain, à l'UQAM.



Luc Noppen : un passionné du patrimoine architectural du Québec.

Photo : Owen Egan

Il avoue que son intérêt pour les lieux de culte est plutôt motivé par l'architecture et le patrimoine que par la religion. Le patrimoine est une notion vivante pour M. Noppen : au fil de la conversation, des éléments historiques, politiques, sociologiques et économiques donnent vie et profondeur au portrait qu'il peint de ces églises, repères classiques du paysage québécois.

Ses fascinantes explications prennent des détours inattendus, de l'Association pour la protection des poteaux de téléphone du quartier Saint-Roch à la « légende urbaine » du riche États-Unien achetant les trésors du Québec à pleins camions, en passant par la notion de « patrimoine immatériel », qui encourage la préservation des connaissances et du savoir-faire. Au Japon, par exemple, on préfère transmettre les méthodes traditionnelles de construction plutôt que de s'entêter à rénover de vieilles pagodes...

Depuis avril, M. Noppen est également directeur du nouvel Institut du patrimoine de l'UQAM. Par un hasard heureux, pour accéder à son bureau de l'UQAM il faut franchir les portes de l'ancienne église Saint-Jacques, intégrée depuis 1976 dans le pavillon Judith-Jasmin.

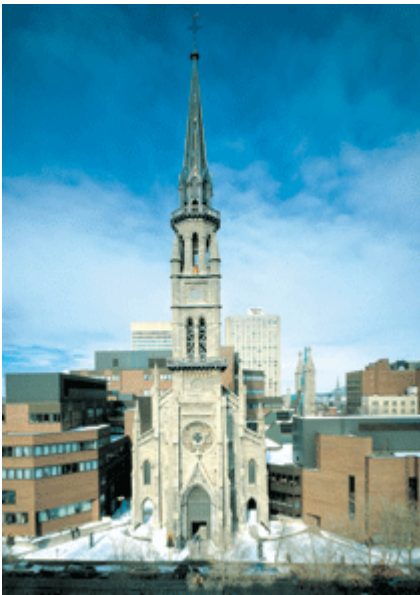
Cette intégration architecturale d'une église dans un autre édifice présageait une vague de fond qui n'a pas fini de secouer le Québec, car les églises sont vides.

Une crise appréhendée

Jusqu'en 1965, la Loi sur les fabriques permettait aux paroisses du Québec d'imposer une cotisation à tous les paroissiens qui se disaient catholiques afin de bâtir et d'entretenir les églises. « Les paroisses étaient des pompes à fric », affirme M. Noppen, qui poursuit son raisonnement : « Au Québec, ce sont les Québécois qui ont payé pour les églises. »

Alors que 80 pour cent des Québécois étaient catholiques pratiquants en 1960, cette proportion s'est écroulée et frôle les cinq pour cent aujourd'hui.

De plus, dans les villes, les quelques jeunes curés « se sentent un peu encombrés par ces grands bâtiments et recherchent souvent des lieux plus conviviaux, moins chargés d'histoire » pour exprimer leur foi.



La façade de l'église Saint-Jacques est intégrée dans le pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM.

Photo : UQAM

Bref, les fidèles sont trop peu nombreux pour pouvoir payer les frais annuels d'entretien de leur église (en moyenne 200 000 \$ en chauffage, nettoyage, assurance, etc.), sans compter les rénovations qui s'imposent régulièrement.

M. Noppen estime que, d'ici 10 ans, seule une dizaine de paroisses restera à Montréal. Donc, que faire des lieux de culte abandonnés, dont plusieurs font partie de l'héritage historique ou architectural de la province?

Pour l'instant, les évêchés et diocèses pratiquent une « politique du secret » sur la fermeture des églises et sur les critères qui mènent à l'abandon de l'une plutôt que d'une autre. C'est ainsi qu'à Québec, lorsqu'il a fallu choisir une église pour cinq paroisses fusionnées, celle de Saint-Fidèle l'a emporté – pas pour sa beauté ou sa signification historique, mais pour son bon état et son plus gros terrain de stationnement. Quant à Montréal, « les rumeurs nous disent que le diocèse a actuellement 28 églises à vendre, affirme M. Noppen, mais le diocèse ne veut pas confirmer. »

Une fois désacralisées et vendues, les anciennes églises sont vouées à toutes sortes d'autres fonctions. M. Noppen et Lucie K. Morisset, elle aussi professeure au Département d'études urbaines et touristiques de l'UQAM, viennent justement de publier une compilation sur les églises « recyclées » au Québec. Musée, salle de concert, immeuble à logements, résidence pour personnes âgées, restaurant, discothèque, centre communautaire ou même centre sportif, les deuxièmes vocations sont nombreuses... et les succès mitigés, car l'architecture des églises ne se prête pas toujours à la conversion.

La solution la plus facile est souvent de vendre le terrain à un promoteur immobilier, pour la valeur du terrain moins le coût de la démolition, comme ce fut le cas en août 2005 avec l'église Saint-Julien à Lachute.

De là à prétendre qu'il faut *sauver les églises de l'Église*, il n'y a qu'un pas... mais M. Noppen ne le franchit pas si vite. D'accord, « l'Église ne fait pas partie des solutions, elle fait partie du problème, mais c'est sûr qu'une organisation, surtout mondiale comme l'Église, ne cherche pas à planifier sa décroissance. »

Des solutions originales

Selon l'historien de l'architecture, deux actions sont pressantes. D'abord, stabiliser le régime de propriété. « On a racheté nos hôpitaux, on a racheté nos écoles. Ce sont des établissements qu'on a payés en double dans les années 1960 », explique-t-il en rappelant les dispositions de la Loi sur les fabriques. « Faut-il maintenant racheter nos églises? » À tout le moins, M. Noppen propose que les profits de la vente d'églises condamnées au bulldozer servent à payer l'entretien de celles que l'on choisit de protéger.

« Le deuxième point, c'est de trouver à tous les bâtiments de nouveaux usages. » Cette démarche exigerait une prise en charge des églises par les municipalités, une proposition que le gouvernement du Québec étudie actuellement et qui s'inspire du modèle européen. Ainsi, en France, la République possède toutes les cathédrales, alors que les églises, elles, appartiennent aux municipalités, ou communes.

M. Noppen imagine donc une « réingénierie » des fonctions, étalée sur une période de 20 ou 30 ans.



L'ancienne église Saint-Jean-de-la-Croix pendant sa conversion en immeuble d'appartements.

Photo : Luc Noppen

On installerait par exemple le Centre local de services communautaires (CLSC) dans la bibliothèque municipale, alors que la bibliothèque déménagerait dans l'église, car cette transformation est généralement réussie. « Mais on ne peut pas mettre le CLSC dans l'église; ça ne marche pas! »

La réingénierie demanderait temps et réflexion, mais elle permettrait de conserver un « certain nombre d'églises qui sont représentatives de l'histoire, du patrimoine ». À ceux qui voudraient les sauver toutes, M. Noppen réplique qu'environ 40 pour cent des lieux de culte du Québec méritent une attention patrimoniale; « si on peut en garder plus, tant mieux ».

C'est là que l'Institut du patrimoine de l'UQAM entre en jeu. Regroupant des professeurs et des chercheurs de plusieurs départements, l'institut cherche à créer un forum de réflexion et d'action sur le patrimoine québécois sous toutes ses formes. Même s'il est fort jeune, l'institut a déjà plusieurs ouvrages et publications à son actif; ses membres ont participé aux audiences de la Commission parlementaire sur le patrimoine religieux du Québec, et il a organisé un premier colloque international sur l'avenir des églises, en octobre 2005 (www.avenireglises.qc.ca).

L'UQAM n'est pas la seule à se pencher sur l'héritage culturel du Québec. « Laval a déjà lancé son propre Institut du patrimoine culturel et on peut s'attendre, d'ici quelque années, à ce que chaque université du Québec ait un institut de ce genre. Ce serait dommage d'investir des milliards de dollars (dans la conservation du patrimoine) sans investir également dans les connaissances », conclut M. Noppen.

Vous pouvez envoyer vos commentaires à la rédactrice en chef à redactrice@aucc.ca.